

COMMUNE DE WALFERDANGE

AVIS

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, un projet d'aménagement particulier « Hannert Schreinesch-Gaart » a été introduit à la commune de Walferdange pour approbation, portant sur des fonds sis à Helmsange, aux abords de la rue des Pommiers, présenté par le bureau BEST Ingenieurs-Conseils pour le compte de la société Foncière s.à r.l. et visant la construction de 8 maisons unifamiliales.

Le dossier y relatif est déposé à la connaissance du public à la Mairie de Walferdange dans les bureaux du service technique et peut être consulté du 4 mars 2019 au 3 avril 2019 inclus. Les observations et objections contre le projet sont à présenter par écrit au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Walferdange, sous peine de forclusion, endéans ce délai de 30 jours.

Pendant la même durée, la version électronique du dossier peut être consultée sur le site internet de la commune de Walferdange www.walfer.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Walferdange, le 1^{er} mars 2019.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber